

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

Convocation en date du 25/10/2024

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

OBJET : PARTICIPATION A UN LOGICIEL DE TRAVAIL ORDINATEUR SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire explique que pour permettre à la Secrétaire de se connecter à distance sur l'ordinateur de la Commune et lui permettre d'intervenir rapidement sans se déplacer, il est nécessaire d'installer un logiciel sur son ordinateur portable.

Ce logiciel, ANYDESK, lui permet d'intervenir pour les cinq Communes pour lesquelles elle travaille, à savoir BEVONS, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL, CUREL, LES OMERGUES et VALBELLE.

La licence de ce logiciel a un coût pour 3 ans de 1 098,54 € HT.

C'est la Commune de VALBELLE qui prendrait en charge le paiement de la facture.

Monsieur le Maire propose de participer au coût de cette licence, au prorata du temps de travail de la Secrétaire dans chaque Commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la participation au coût de cette licence du logiciel ANYDESK au prorata du temps de travail de la Secrétaire dans chaque Commune ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à rembourser la Commune de VALBELLE pour un montant de 99.87 € HT pour 3 années,**
- **Dit que ce principe est reconduit pour les années suivantes.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 15 novembre 2024,

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

